

## **14<sup>ème</sup> Conseil des ministres franco-allemands**

**Palais de l'Élysée – Lundi 6 février 2012**

### **Renforcer les moyens de la sécurité et de la défense européennes**

#### **Une contribution active à la sécurité et la défense européenne**

La France et l'Allemagne s'engagent fermement à renforcer les moyens de la sécurité et la défense européenne grâce à une coopération bilatérale et européenne toujours plus étroite. Nous partageons depuis longtemps l'objectif d'une défense européenne plus forte. Le traité de Lisbonne offre de nouvelles possibilités de faire progresser cette vision. Nous réaffirmons notre attachement à l'Alliance atlantique en tant que garant fondamental de la défense collective. Nous sommes déterminés à garantir, en matière de sécurité et de défense, une contribution déterminante de l'Europe à une Alliance atlantique forte et à améliorer la relation entre l'OTAN et l'UE.

Conscients de notre responsabilité commune en période de contraintes budgétaires et d'instabilité aux frontières de l'Europe, la France et l'Allemagne entendent améliorer la contribution de l'Europe à sa propre sécurité ainsi que sa capacité à agir dans le domaine de la sécurité et de la défense, en définissant et en mettant en œuvre des réponses concrètes. Nous sommes convaincus que la politique de sécurité et de défense commune est un outil crédible et opérant de gestion des crises. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour améliorer l'efficacité de la PSDC, notamment aux plans institutionnel, capacitaire et opérationnel, en nous appuyant sur les conclusions du Conseil Affaires étrangères de décembre 2011 qui constituent une avancée prometteuse. La France et l'Allemagne œuvreront activement à la mise en œuvre de ces conclusions, notamment au lancement des travaux préparatoires à l'engagement PSDC au Sahel ainsi qu'aux travaux en cours relatifs au renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l'Afrique. Nous sommes prêts à maintenir notre soutien à l'opération ATALANTE et à EUTM Somalia, qui constituent des contributions majeures de la PSDC à la stabilisation de la Somalie.

Dans un contexte d'incertitude stratégique et de ressources limitées, une défense forte nécessite davantage de projets communs d'armement. Par conséquent, nous devons être prêts à prendre les décisions qui s'imposent. La France et l'Allemagne affirment leur volonté de faire progresser les initiatives de l'AED et de Gand en matière de mutualisation et de partage de capacités. En étroite coopération avec nos autres

partenaires européens, nous continuerons à poursuivre notre objectif commun de développer une capacité permanente européenne de planification et de conduite civilo-militaire.

La France et l'Allemagne réaffirment leur engagement à contribuer activement à la stabilisation des Balkans occidentaux. Elles estiment que l'UE devra, en temps voulu, assumer la responsabilité de la sécurité de cette région.

### **Renforcement du dialogue stratégique franco-allemand**

Nous sommes déterminés à promouvoir le dialogue stratégique à tous les niveaux afin d'approfondir les liens aux niveaux politiques, militaires et administratifs. Lors des crises à venir et avant toute décision nationale d'engagement militaire, la France et l'Allemagne se consulteront étroitement. Tout en prenant en compte nos différences de cultures stratégiques et opérationnelles, ce dialogue vise à approfondir notre compréhension mutuelle et à faire converger nos positions nationales sur les sujets débattus dans les enceintes des Nations Unies, de l'OTAN et de l'UE. Nous affirmons, en outre, notre intention de renforcer notre coopération et notre contribution commune à la sécurité et à la défense européenne, ainsi que de réaliser des synergies capacitaires, des capacités futures et une base industrielle de défense commune.

La Brigade franco-allemande continuera à apporter une contribution substantielle à la satisfaction des besoins opérationnels de nos deux pays. Une évaluation commune des crises à venir appelle, dans un premier temps, sur des réponses binationales. Ceci inclue un engagement potentiel de la Brigade franco-allemande. A cet égard, la France et l'Allemagne s'efforcent d'harmoniser les différences entre les procédures administratives nationales et de les réduire autant que possible.

Compte tenu du rôle de nos parlements nationaux dans la politique de sécurité et de défense, un dialogue direct a d'ores et déjà été établi entre nos ministres de la Défense et nos commissions parlementaires de défense respectifs. Nous saluons toute nouvelle initiative parlementaire visant à des échanges réguliers entre nos deux parlements sur les questions de sécurité et de défense internationales. Nous voulons intensifier le débat public sur les enjeux de sécurité et de défense en France et en Allemagne, en élargissant le dialogue bilatéral à la société civile et en favorisant les échanges entre experts.

En outre, lors du conseil ministériel de l'OSCE de Vilnius, la France et l'Allemagne ont annoncé, de concert avec la Pologne et la Russie, leur décision de lancer une réflexion commune sur la sécurité européenne, en se fondant sur les travaux de centres de recherche de ces quatre pays. Convaincues que la sécurité de tous les Etats de la communauté euro-atlantique est indivisible, la France et l'Allemagne réaffirment leur volonté de coopérer plus étroitement avec la Russie sur la sécurité dans les zones euro-atlantique et eurasiennne.

Le dialogue stratégique renforcé inclue également une réflexion sur des scénarios de crise, qui met en particulier l'accent sur le Moyen-Orient et l'Afrique. Cette analyse vise à rapprocher les évaluations en intégrant le point de vue du partenaire dans les futurs documents relatifs à la sécurité nationale, et à élaborer des options d'actions communes. Les résultats du dialogue stratégique pourraient être approuvés à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée en 2013.

## **Une coopération plus étroite en matière capacitaire**

La mutualisation et le partage de capacités, de même que la coopération, sont des leviers clés pour éviter les incohérences capacitaires et assurer la mise à disposition de capacités adéquates. Nous soutenons fermement les initiatives actuellement engagées au sein de l'UE et de l'OTAN. La France et l'Allemagne saluent les travaux en cours pour achever la mise en place du Commandement européen du transport aérien (EATC) et examineront les possibilités d'élargir ses moyens et capacités. Nous saluons et encourageons les travaux actuellement engagés au titre de la Coopération 2020. Ceux-ci devraient mettre l'accent sur des progrès en matière de soutien médical mutuel et sur des arrangements permettant un soutien français à l'Allemagne dans le domaine de la recherche et du sauvetage au combat et la mise à disposition de la France par l'Allemagne de capacités de transport par hélicoptère de type CH-53.

Nous sommes convaincus de la nécessité de mieux harmoniser nos analyses des futurs besoins capacitaires nationaux et de la nécessaire convergence dans les phases préparatoires et actives des programmes communs d'armements. La France et l'Allemagne conviennent d'intensifier les réflexions en « équipes intégrées », en favorisant un « processus capacitaire conjoint » rassemblant l'expertise militaire ainsi que les entités en charge de la conception et des acquisitions des deux pays. Par ailleurs, nous soutenons pleinement les efforts entrepris par l'Agence européenne de Défense pour définir les capacités critiques ainsi que les initiatives de mutualisation et de partage de capacités.

Au plan bilatéral, notre objectif commun est d'explorer les options conjointes pour de futurs projets en matière de formation, d'armement, de doctrines opérationnelles et d'interopérabilité, de parvenir à une meilleure convergence dans la définition des besoins militaires et opérationnels, à une harmonisation des procédures de certification des armes et systèmes d'armement (reconnaissance mutuelle des méthodes d'essai) et de garantir davantage de continuité dans les échanges entre utilisateurs et fournisseurs. Nous demeurons également résolus à promouvoir de potentiels champs de coopération relatifs aux activités spatiales (notamment l'observation de la Terre dans le cadre du programme MUSIS) et de surveillance de l'espace en vue du développement d'une capacité commune devant constituer le noyau d'une capacité européenne en matière de surveillance de l'espace. Ces champs de coopération potentiels pourraient également s'étendre aux hélicoptères, aux systèmes terrestres et aux activités dans le domaine de la défense antimissile.

Afin de préserver et de renforcer davantage la Base industrielle et technologique de défense européenne, nous entendons améliorer l'efficacité de nos activités de recherche et technologie de défense, en particulier au sein de l'Institut de recherche franco-allemand de Saint-Louis et de l'Agence européenne de Défense. En outre, nous nous efforcerons de rechercher des synergies entre la recherche en matière d'armement et la recherche en matière de sécurité civile. La France et l'Allemagne identifieront des premiers domaines de capacités technologiques clés à préserver et à renforcer en Europe et promouvront l'élaboration de propositions industrielles communes répondant à des projets franco-allemands. Simultanément, nous examinerons les questions relatives à la régulation de l'industrie et du marché, par exemple sur la sécurité des approvisionnements et le contrôle des investissements étrangers.

## **Une responsabilité commune pour la sécurité de l'Europe**

Dans la perspective du cinquantième anniversaire du Traité de l'Elysée, la France et l'Allemagne conviennent de donner une nouvelle impulsion à leur politique de sécurité et de défense commune. Compte tenu de l'évolution rapide de notre environnement de sécurité, nous examinerons les moyens d'améliorer les structures de notre coopération bilatérale. Nos efforts communs en faveur d'une défense européenne plus performante contribueront au renforcement de l'intégration européenne et du partenariat atlantique, piliers de la politique de sécurité en Europe.